Le Petit Journal n°72

Ambassade de France au Bénin – Du 25 février au 1er mars 2013

Agenda

Lundi 4 mars
Conférence de presse
Lancement du Mois de la Francophonie
Paillote IFB – 15h00

Mardi 5 mars
Cinéma
Femmes du Caire
Yousry Nasrallah
Auditorium IFB – 19h00

Mercredi 6 mars
Evènement
Le Printemps des Poètes – Scène concours Bénin slam
Marcel Zaragoza
Institut Français – 16h00-18h00

Jeudi 7 mars
Conférence
Les Printemps arabes et l'Afrique Subsaharienne
Mohamed Cherif Ferjani
Auditorium IFB – 18h30

Si vous souhaitez vous abonner au *Petit Journal*, envoyez votre adresse mail à contact@ambafrance-bj.org

Retrouvez *Le Petit Journal* gratuitement sur le site de l'Ambassade de France au Bénin ou sur Facebook.
Nous contacter : 21 36 55 33 contact@ambafrance-bj.org

Actualité au Bénin

Politique

Supposée tentative de coup d'Etat : nouvelles arrestations

Vendredi 22 février, Johannes Dagnon, Directeur Général de la Fiduciaire d'Afrique et cousin de Patrice Talon, a été interpelé par la Gendarmerie nationale et son bureau a été perquisitioné. Me Jospeh Djogbénou (photo), son avocat, a écrit au Procureur de la République pour dénoncer une « inadmissible privation de liberté » à l'initiative des services de renseignement de la Présidence de la République. Déplorant le fait que « les violations des droits individuels se soient banalisées », Me Djogbénou a qualifié « d'étonnantes » et de « ridicules » les justifications apportées à cette arrestation, reprochant aux autorités d'élever au rang de délit le lien de proximité familiale avec une personne « maladroitement poursuivie pour une infraction d'une grossièreté jamais égalée ». Le cabinet d'audit a publié un communiqué dans lequel il dénonce le fait que les perquisitions aient été opérées « sans égard pour les règles légales » et sans précaution de protection du secret professionnel auxquels les experts comptables sont soumis. *La Nouvelle Tribune* se demandait ainsi si le pays n'était pas en train d'assister à une nouvelle vague de « Talonphobie ». (*La Nouvelle Tribune*, 25/02/2013)
Vendredi dernier, le commandant de gendarmerie Pamphile Zomahoun a également été arrêté, soupçonné d'avoir été le bras droit armé du complot. À l'Assemblée Nationale, la députée Rosine Soglo s'est insurgée contre des arrestations qu'elle estime « sans fondement », et a demandé à ce que cessent les « dérives afin que le Bénin ne soit pas transformé en un pays de non droit » (*La Presse du Jour, Nord-Sud*, 26/02/2013). Les présumés putschistes devraient être présentés ce jour au procureur de la République, M. Justin Gbènamèto. (*Fraternité*, 01/03/2013)

Les députés valident la poursuite des cinq anciens ministres devant la Haute Cour de Justice

L'Assemblée Nationale a autorisé, vendredi 22 février, que des poursuites soient engagées devant la Haute Cour de Justice à l'encontre des anciens ministres François Noudégbessi, Rogatien Biaou et Soulé Mana Lawani. Les trois dossiers ont recueilli plus de la majorité qualifiée, soit plus des 56 voix requises pour engager la procédure judiciaire. MM. Noudégbessi, Biaou et Lawani ont par la suite été convoqués par la Brigade économique et financière. Lundi 25 février, les députés ont poursuivi l'examen des dossiers d'Armand Zinzindohoué et de Kamarou Fassassi, et ont également décidé de leur comparution devant la Haute Cour de Justice. Certaines voix se sont élevées pour dénoncer une « parodie de justice ». Ainsi, pour Candide Azannaï (FCBE), ces dossiers sont « une affaire de méchanceté » : « si on doit autoriser la poursuite du Ministre Armand Zinzindohoué, il convient de poursuivre tous les autres complices du scandale jusqu'ici non inquiétés et qui sont pour la plupart tapis dans l'entourage du chef de l'Etat », avant d'ajouter que « dans ce dossier, s'il y a des gens à poursuivre, c'est la Ministre Reckya, ensuite le Ministre Kogui N'Douro ». De son côté, le député Lazare Séhouéto s'est également montré très incisif à l'égard du gouvernement : « Les actes incriminés ne sont pas suffisants pour envoyer Armand Zinzindohoué devant la Haute Cour de Justice. C'est un faux dossier qui sent la chasse aux sorcières ». (*La Nation, Fraternité, L'Autre Quotidien*, *La Presse du Jour*, 25-26-27/02/2013)

Vives contestations à propos du concours de recrutement du Ministère de l'Economie et des Finances

Plusieurs voix se sont élevées cette semaine pour dénoncer l'inertie du gouvernement à propos des fraudes recensées dans le concours de recrutement du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF). Dans un communiqué publié mercredi, la Fédération des syndicats des travailleurs du Ministère en charge des Finances (FESYNTRA-Finances) a dénoncé la « politique de fuite en avant » du gouvernement, qui jouerait l'usure et « fait réprimer par la police et la gendarmerie toutes tentatives d'action visant à prendre l'opinion publique à témoin ». S'adressant directement à la Ministre du Travail et de la Fonction Publique, M. Laurent Metongnon, le Secrétaire Général de la

Ils ont dit…

« Le Béninois lambda ne comprend rien à ce Bénin de la rumeur. Les bruits qui courent, les uns aussi alarmistes que les autres, ne présagent rien de bon. C'est anachronique de parler de coup d'Etat ». Jérôme Carlos, *La Nouvelle Tribune*.

« Tel un beau diable dans le bénitier, le chantre du changement s'échine à sortir le Bénin du paupérisme dans lequel il est englué du fait de ses maldonnes. Certes, la politisation à outrance est un plomb dans l'aile de l'administration béninoise mais il faut dire que les comportements répréhensibles des agents font plus mal à la gouvernance publique que les actions des politiques, en l'occurrence ceux d'obédiences concurrentes ». Raoul Hounsounou, *Nord-Sud*.

« Je veux bien croire qu'un peu de zèle mâtiné d'arbitraire flatte l'égo de quelque pouvoir en cours de raidissement. Mais il est totalement inadmissible que la liberté des citoyens soit tout aussi constamment et aisément foulée aux pieds ». Me Joseph Djogbénou, au sujet de l'arrestation de Johannes Dagnon.

centrale syndicale, a réclamé des explications quant au fait que 20 inspecteurs du travail sur 25 soient issus de la même région administrative.
De son côté, Célestine Zanou (photo), ancienne directrice de cabinet de Mathieu Kérékou, a choisi de s'adresser directement au chef de l'Etat, Dr. Boni Yayi. Elle a demandé au Président de la République de prendre les mesures adéquates « afin de redorer le blason de la fonction publique et de redonner espoir à la jeunesse qui, avec ce concours, ne croit plus en l'égalité des chances dans ce pays ». Dénonçant « une gouvernance au hasard » et une « gestion des hommes faite de mépris », Mme Zanou a par ailleurs exhorté Boni Yayi à sortir de son mutisme car son silence, « déjà trop lourd », pourrait être « taxé de complice s'il perdurait ». (*Le Matinal*, *La Presse du Jour*, *La Nouvelle Tribune*, 27/02/2013)

L'examen du Code électoral absent de la première session extraordinaire de l'Assemblée Nationale

Alors qu'il constituait l'une des raisons majeures de la convocation de la première session extraordinaire de l'Assemblée Nationale pour l'année 2013, l'examen du Code électoral a été absent des débats, malgré la promesse du gouvernement de la tenue prochaine des élections communales, municipales et locales. En effet, le remplacement de Barthélémy Kassa, la création de nouvelles unités administratives et les dossiers de poursuite des anciens Ministres devant la Haute Cour de Justice ont monopolisé l'attention des parlementaires. Certains – à l'instar d'Hélène Kêkê Aholou et de Pascal Essou – ont plaidé pour une révision de la Constitution dans le but de « lutter efficacement contre la corruption qui est devenue une gangrène et un frein pour le développement du Bénin». L'objectif de la Présidente de la Commission des lois, de l'administration et des droits de l'Homme, est de doter la Haute Cour de Justice de moyens supplémentaires pour lui assurer un fonctionnement optimal. L'examen de la proposition de loi portant détermination de la carte électorale et fixation des centres de vote au Bénin a été renvoyé à plus tard. Selon certaines informations divulguées par les quotidiens, le gouvernement aurait convoqué une nouvelle session extraordinaire consacrée à l'examen du projet de Code Pénal. (*L'Autre Quotidien, La Nation*, 27/02/2013)

Economie

Campagne cotonnière 2012-2013

Selon un document de la SONAPRA, que *La Nouvelle Tribune* se serait procuré, la production nationale de coton graine au 31 janvier 2013 s'élèverait à un peu plus de 280.000 tonnes, alors que les estimations tablaient sur 370.000 tonnes. Aucun département n'aurait réussi à atteindre ses objectifs. Sabaï Katé, le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, et Idrissou Bako, le Directeur général de la SONAPRA, s'étaient pourtant félicités des résultats en fin de semaine dernière, soulignant que la récolte était en hausse de 30 tonnes par rapport à la campagne précédente, érigée pour l'occasion en nouvel étalon de la production cotonnière. Le quotidien d'informations précise par ailleurs que certaines études prévoiraient un bilan déficitaire pour les dépenses de l'Etat, alors même que la BOAD et certaines banques locales avaient consenti à un prêt de 82 milliards de FCFA au gouvernement. Au total, selon les estimations, le déficit de campagne pourrait être compris entre 9 et 40 milliards de FCFA. (*Adjinakou, La Nouvelle Tribune*, 25-27/02/2013)

Société

La mairie de Cotonou lance un plan de lutte contre les inondations

Le Premier Adjoint au Maire de Cotonou, Léhady Vinagnon Soglo, a procédé lundi 25 février au lancement de l'opération « Cotonou en Campagne Contre les Inondations » (3CI), nouvelle édition. À cette occasion, il a tenu à remercier les partenaires techniques et financiers grâce auxquels seront désormais possibles les projets d'aménagement des zones inondables. Les nouvelles innovations du 3CI comprennent entre autres la pose de dalots (45 au total pour la seule ville de Cotonou) qui devraient éviter que, lors de la saison des pluies, les routes soient coupées ou deviennent impraticables : « la ville ne ménagera aucun effort pour faire de la saison pluvieuse à venir une saison paisible pour toute la population de Cotonou » a précisé M. Soglo. Le Premier Adjoint a par ailleurs ajouté que d'autres projets étaient en cours, notamment celui d'Urgence de gestion environnementale en milieu urbain (PUGEMU) ou encore le Projet d'aménagement urbain et d'appui à la décentralisation (PAURAD), qui est lui-même une continuité du PGUD2. (*L'Autre Quotidien*, 27/02/2013)

Clin d'œil

Blague à part…

Le milliardaire russe Alexandre Lebedev, actionnaire d'Aeroflot, a proposé l'entrée de son fils de 15 mois au conseil d'administration de la première compagnie aérienne russe, une « blague » destinée selon lui à critiquer la gouvernance des sociétés publiques. « La morale de cette blague est la suivante : si les CA des sociétés publiques n'ont pas de réel pouvoir, à quoi bon y nommer des adultes ? », a ironisé sur son compte Twitter ce magnat de la banque et des médias réputé critique du Kremlin.

Plutôt deux fois qu'une

Une alpiniste népalaise a été sacrée lundi première femme à avoir vaincu l'Everest deux fois dans la même saison, a annoncé le Guinness World Records, après que cette femme de 29 ans a réussi la prouesse de défier le plus haut sommet du monde à quelques jours d'intervalle. « Je suis très heureuse de cette reconnaissance. J'étais déterminée à ce que le record soit remportée par une Népalaise et je suis fière d'être cette femme-là » a déclaré l'alpiniste.

Irrésistible Morphée

Un pilote d'Air New Zeeland s'est endormi à deux reprises aux commandes d'un Boeing entre Londres et Los Angeles après « une mauvaise nuit dans la capitale britannique », a reconnu vendredi la compagnie aérienne.

Activités de la France au Bénin

Actualisation de la fiche-pays du Bénin sur le site Conseils aux Voyageurs

Le Quai d'Orsay a actualisé la fiche-pays du Bénin sur son site Conseils aux Voyageurs. Il est formellement déconseillé de circuler de nuit et il est également déconseillé, sauf raison impérative, de séjourner dans la zone comprise entre la route nationale inter-Etats n°2 et la frontière nig ériane de Tchaourou à Malanville et dans le parc national du W. La situation est inchangée en ce qui concerne plus de 80% du territoire béninois où les ressortissants français doivent montrer une vigilance accrue mais où il ne leur est pas déconseillé de se rendre. Les autorités françaises font néanmoins toute confiance aux autorités béninoises pour assurer la sécurité des personnes présentes sur le territoire béninois. Benoît Dègla, le Ministre béninois de l'Intérieur, et Nassirou Arifari Bako, le Ministre béninois des Affaires Etrangères, ont demandé des explications quant à l'actualisation de la fiche-pays du Bénin, mais ont toutefois concédé avoir pris des mesures en faveur d'un renforcement de la sécurité des zones frontalières. Si certains quotidiens ont regretté la décision du Quai d'Orsay, d'autres ont apporté leur soutien, soulignant la « porosité » des frontières béninoises et nigérianes, la défaillance du système de sécurité (*La Nouvelle Tribune*), ou encore la présence de Béninois à la tête de certaines katibas du MUJAO (*L'Evènement Précis*). *La Presse du Jour* a par ailleurs noté que l'Ambassade de France au Burkina Faso avait demandé à ses ressortissants d'exercer une vigilance particulière et de limiter les déplacements à risque. (*Ensemble des quotidiens*, 25/02/2013)

S. Exc. M. Jean-Paul Monchau, Ambassadeur de France au Bénin

Lundi et mardi, les journaux ont écrit que S. Exc. M. Jean-Paul Monchau, Ambassadeur de France au Bénin, se serait vu retirer son accréditation, ce qui a été repris par la chaîne de télévision Canal 3. Selon *La Presse du Jour*, il serait en sursis, tandis que *Fraternité* affirmait que « ses jours étaient comptés ». D'après *Adjinakou*, la raison serait « l'ire provoquée par le classement du Bénin comme zone à risque » par le Ministère des Affaires Etrangères français. Certains quotidiens ont par ailleurs affirmé que S. Exc. M. l'Ambassadeur était désormais *persona non grata* au Bénin. En revanche, *Le Matinal* précisait ne pas disposer de confirmation officielle du Quai d'Orsay ni des autorités béninoises et qualifiait cette information de « fausse rumeur ». De son côté, le député Eric Houndété a demandé des explications via une question d'actualité au gouvernement. (*Ensemble des quotidiens*, 25-26/02/2013)

Système de sécurité maritime : la France appuie la mise en place d'un réseau de compétences

Un séminaire à destination des formateurs du projet d'Appui à la réforme du système de sécurité maritime dans le Golfe de Guinée (ASECMAR) s'est tenu mercredi et jeudi à l'Hôtel du Port à Cotonou. Le projet ASECMAR, entièrement financé par la France à hauteur de 790 millions de FCFA (soit 1,2 million d'euros), a pour but d'apporter une réponse cohérente au problème de la piraterie en articulant les secteurs de la justice, des douanes, de la sécurité intérieure et de la défense maritime. Il s'adresse en priorité au Bénin, au Togo, au Ghana, au Nigéria, à la Côte d'Ivoire et à la Guinée Conakry. Selon le Colonel Deuwel (photo), Attaché de Défense de l'Ambassade de France au Bénin, la création d'interactions entre les pays du Golfe devrait permettre, à terme, de lutter plus efficacement contre les trafics maritimes illicites. Le projet devrait en outre permettre aux pays concernés de retrouver pleinement leur souveraineté dans les eaux territoriales. (*L'Autre Quotidien*, 28/02/2013)

Image de la France et de l'Europe dans les médias béninois

Otages français : « La France ne négocie pas dans ces conditions »

« On ne négocie pas sur ces bases-là, avec ces groupes-là » a déclaré mardi sur RTL Jean-Yves Le Drian, Ministre de la Défense, à propos de la revendication figurant dans une vidéo diffusée lundi dernier par le groupe islamiste Boko Haram, qui exige la libération de djihadistes détenus au Nigéria et au Cameroun contre celle des otages. « On ne joue pas à ce jeu de surenchères, parce que ça c'est le terrorisme » a-t-il ajouté. Les spécialistes des relations internationales ont unanimement noté le caractère surprenant de ces revendications. En effet, prononcée dans un arabe parfait – et non en haoussa, la langue la plus parlée dans le nord du Nigéria –, sans mention du leader Aboubacar Shekau, et mentionnant la libération de membres emprisonnés dans plusieurs pays, cette revendication serait pour eux le signe d'un glissement dans la stratégie de Boko Haram, qui serait assez similaire à celui d'Al-Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI). Certains se demandent s'il ne faudrait pas désormais compter sur une tendance plus radicale de la secte, qui jusque-là s'en prenait davantage au pouvoir nigérian et à ses symboles qu'aux étrangers eux-mêmes. D'autres avancent plus hardiment qu'il n'est pas exclu que Boko Haram veuille rivaliser avec Ansaru, dont le groupe est monté en puissance ces derniers mois en multipliant les rapts d'étrangers. (*La Nation*, *La Nouvelle Tribune*, 27/02/2013)